

RÈGLEMENTS DU CONCOURS 2022

1.	DESCRIPTION DU CONCOURS	1
2.	DÉFINITION DES CATÉGORIES.....	1
3.	ADMISSIBILITÉ.....	2
4.	PÉRIODE DU CONCOURS	2
5.	CONSENTEMENT DU CANDIDAT	2
6.	INÉLIGIBILITÉ.....	3
7.	PARTICIPATION AU CONCOURS	3
8.	LE PRIX	3
9.	SÉLECTION DU LAURÉAT	4
10.	LANGUE OFFICIELLE	6
11.	SÉLECTION, VOTE ET AFFICHAGE DES FINALISTES ET LAURÉATS.....	6

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Le prix des diplômés HEC Montréal (le « Concours ») est un concours organisé par la Direction de la Fondation HEC Montréal et des relations avec les diplômés (ci-après la « **DFRD** ») et en partenariat avec l'Association des diplômés de HEC Montréal.

Les prix remis dans les catégories : « Entrepreneuriat », « Croissance et performance – petites entreprises », « Croissance et performance – moyennes et grandes entreprises » et « Implication sociale et communautaire » font l'objet d'un appel de candidatures.

2. DÉFINITION DES CATÉGORIES 1

- « **Entrepreneuriat** » : Ce prix vise à reconnaître une personne diplômée de HEC Montréal pour ses qualités d'entrepreneur(e) innovant(e). Personne qui a créé une entreprise ex nihilo, est intrapreneur(e), ou repreneur(e) (incluant la relève d'entreprises familiales).

¹ Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé comme générique et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.



GALA LUMINESCENCE

Prix des diplômés
HEC Montréal 2022



- « **Croissance et performance – petites entreprises** » : Ce prix vise à reconnaître une personne diplômée pour son rôle actif dans la croissance et la performance d'une organisation de 1 à 99 employés. Personne dont le rôle au sein de l'organisation a permis une croissance pérenne (développement de l'activité et/ou augmentation de la taille de celle-ci dans le temps).
- « **Croissance et performance – moyennes et grandes entreprises** » : Ce prix vise à reconnaître une personne diplômée pour son rôle actif dans la croissance et la performance d'une organisation de 100 employés et plus. Personne dont le rôle au sein de l'organisation a permis une croissance pérenne (développement de l'activité et/ou augmentation de la taille de celle-ci dans le temps).
- « **Implication sociale et communautaire** » : Ce prix vise à reconnaître l'engagement et l'implication bénévole d'une personne diplômée au service des communautés.

3. ADMISSIBILITÉ

3.1. Afin d'être admissible à ce concours (le « Concours »), un individu doit :

- Être diplômé de HEC Montréal.

3.2. Ne sont pas admissibles au Concours :

- Les membres actuels du conseil d'administration de l'Association des diplômés de HEC Montréal, de HEC Montréal et de la Fondation HEC Montréal ;
- Les femmes ou les hommes actuellement en politique active aux niveaux municipal, provincial et fédéral ;

4. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours **début**e le **mardi 9 juin 2022** à 8 h du matin HAE (la « Date d'Ouverture du Concours ») et se **termine** le **jeudi 9 juillet 2022** à 23 h 59 HAE (la « Date de Clôture du Concours ») (la période entre la Date d'Ouverture du Concours et la Date de Clôture du Concours est la « Période du Concours »).

5. CONSENTEMENT DU CANDIDAT

- 5.1. En participant au Concours, le candidat consent à être lié par ce règlement.
- 5.2. En soumettant sa candidature, la personne atteste que les renseignements fournis sont véridiques et complets et autorise la DFRD à vérifier l'exactitude de toutes les informations relatives à cette candidature.

5.3. En soumettant sa candidature, la personne consent également — si sa candidature est retenue — à ce que la DFRD utilise son nom à des fins de promotion en lien avec celui-ci.

6. INÉLIGIBILITÉ

Une candidature est jugée inéligible lorsque certaines données seraient inexactes, fausses ou trompeuses. HEC Montréal se réserve le droit d'annuler la candidature déposée.

7. PARTICIPATION AU CONCOURS

7.1. Un candidat ne peut pas soumettre plus d'une (1) candidature pour le même prix pendant la Période du Concours.

7.2. Un appel de candidatures pour toutes les catégories est envoyé par courriel à tous les diplômés admissibles de HEC Montréal tel que défini par l'article 3. du présent règlement et pour lesquels la DFRD possède des coordonnées valides.

7.3. Le courriel d'appel de candidatures précise les conditions de participation à savoir :

7.3.1. Chaque diplômé intéressé doit entièrement remplir le **formulaire de dépôt de candidature dans la catégorie qu'il se voit concourir** et transmettre obligatoirement son curriculum vitae à l'adresse courriel suivante : **diplomes.fondation@hec.ca**.

7.3.2. Chaque diplômé peut également transmettre un (1) ou deux (2) lettres de références - lettres de personnes qui ont été témoins de votre implication dans ce projet ou qui ont bénéficié directement de vos actions (employeurs, collègues, enseignants, élèves, intervenants, etc.) - et/ou tout autre document permettant d'appuyer sa candidature à la même adresse courriel.

7.4. Un accusé de réception est acheminé à tous les diplômés ayant rempli le formulaire de mise en candidature.

7.5. Les finalistes et lauréats seront invités à assister en personne au Gala de remise des prix qui aura lieu le 17 novembre prochain et s'engagent à participer aux activités de promotion entourant la remise des prix.

8. LE PRIX

8.1. Le prix remis au lauréat sélectionné par le jury n'est pas une somme d'argent, mais un prix sous forme de trophée commémoratif.

8.2. Le prix doit être accepté tel que remis et n'est pas transférable ni monnayable. Aucune substitution de prix n'est permise.

9. SÉLECTION DU LAURÉAT

Ce concours exige une sélection de la part de l'École : un jury doit donc être constitué. Afin d'assurer l'application de bonnes pratiques, la DFRD s'est dotée d'un guide visant à encadrer l'administration de ce comité.

Objectifs

Les objectifs poursuivis sont :

- Permettre la tenue de ce jury dans un cadre équitable ;
- Répondre adéquatement aux critères d'excellence de HEC Montréal ;
- Assurer une conformité avec les autres politiques et règlements de HEC Montréal.

Définitions

- Administrateur du concours de prix :

La DFRD est responsable de la réception et du traitement des candidatures. Elle procède à l'analyse de chaque candidature afin de vérifier leur conformité, leur admissibilité et enfin les classer selon une grille d'évaluation et de pointage préétablie.

Grille d'évaluation pour la catégorie « Entrepreneuriat »

- 1) Présentation de l'entreprise et du phénomène entrepreneurial (création d'entreprise ex nihilo, intrapreneur et repreneur y compris la relève d'entreprises familiales) (25%)
- 2) Santé financière (20%)
- 3) Impact social, économique et/ou environnemental du phénomène entrepreneurial décrit (30%)
- 4) Leadership, motivation et détermination (25%)
- 5) Bonus – Démarches intégrant l'équité, la diversité et l'inclusion ([ÉDI](#))

Grille d'évaluation pour les catégories « Croissance et performance petites entreprises » et « Croissance et performance moyennes et grandes entreprises »

- 1) Réalisations du candidat dans la croissance et la performance de l'organisation (30%)
- 2) Mesure de la croissance et de la performance de l'organisation (25%)
- 3) Impact social et environnemental des actions mises en place (25%)
- 4) Leadership et détermination du candidat (20%)
- 5) Bonus – Démarches intégrant l'équité, la diversité et l'inclusion ([ÉDI](#))

Grille d'évaluation pour la catégorie « Implication sociale et communautaire »

- 1) Description de l'implication sociale et communautaire (20%)
- 2) Description des impacts des implications bénévoles sur le développement socio-économique des communautés (25%)
- 3) Nominations ou titres honorifiques en lien avec l'implication du candidat (25%)
- 4) Motivation et détermination du candidat (20%)
- 5) Exhaustivité de la candidature (10%)
- 6) Bonus – Démarches intégrant l'équité, la diversité et l'inclusion ([ÉDI](#))

Composition du jury

Le jury des prix sera composé de 5 à 8 diplômés, employés de l'École et professeurs devant respecter la Politique de confidentialité des renseignements personnels des diplômés de HEC Montréal.

Seules les candidatures admissibles au sens du présent règlement seront valides et étudiées. Le jury se déroulera à huis clos.

Rôles et responsabilités des membres du jury et des administrateurs du concours :

- ♦ Lire les formulaires de candidatures ;
- ♦ Effectuer une sélection, à l'aide d'une grille d'évaluation prédéfinie, afin d'identifier les candidatures qui répondent le mieux aux critères du prix (basées sur les plus hauts scores de pointage) ;
- ♦ Évaluer et noter chaque candidature en fonction des critères identifiés pour le prix et utiliser le système de notation fourni dans la grille d'évaluation ;
- ♦ N'exercer aucune forme de discrimination;
- ♦ Demeurer juste et équitable dans le choix du candidat ;
- ♦ Toujours tenir compte des critères de sélection du prix en question ;
- ♦ Se conformer aux règles de confidentialité des jurys ;
- ♦ Conserver, pour la durée de l'évaluation, les documents de manière sécuritaire et les détruire à la suite de la tenue de la rencontre du jury.

Intégrité du processus

- Règles régissant les conflits d'intérêts et l'apparence de conflits d'intérêts :

Lors de la composition du jury, une attention particulière est portée à l'évaluation des possibilités de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts. Une vérification est effectuée afin d'évaluer s'il y a des liens existants ou potentiels entre les membres sélectionnés pour le jury et

les candidats du Concours visé.

Si un membre du jury s'avère être lié à un candidat, il devra se retirer des délibérations et ne pourra soumettre son évaluation pour ce candidat.

Conservation des documents :

Une version numérique des candidatures et des documents utilisés lors du jury est conservée par HEC Montréal. L'accès à ces dossiers est limité aux membres du personnel responsable de l'administration du Concours.

10. LANGUE OFFICIELLE

Les diplômés ont le choix de déposer leur candidature rédigée dans l'une des deux langues officielles du Canada, soit le français ou l'anglais. Aucune discrimination ne doit être faite sur la base de la langue utilisée dans leur formulaire de candidature.

11. SÉLECTION, VOTE ET AFFICHAGE DES FINALISTES ET LAURÉATS

- 11.1. Seuls les 3 candidats finalistes retenus à l'étape de présélection seront avisés par la DFRD (courriel ou téléphone) que leur candidature est sélectionnée et qu'un seul d'entre eux sera le lauréat.
- 11.2. Le nom des finalistes seront annoncés en septembre prochain et le nom du lauréat sera dévoilé le 17 novembre 2022 lors du Gala Luminescence. Les noms des finalistes et du lauréat seront diffusés sur les différents canaux de communications de HEC Montréal.